

Poste n°



DEFINITION DE FONCTION :
RESPONSABLE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS (H/F)

Filière :	ANIMATION	Catégorie : B
Cadre d'emploi :	ANIMATEUR TERRITORIAL	
Grades :	Animateur, animateur ppal 2^e classe, animateur ppal 1^{ère} classe	
Temps de travail :	Complet	

RATTACHEMENT

Direction Générale Adjointe : Pôle développement éducatif et culturel
Direction : Éducation
Service : Enfance

	A	B	C
Nombre d'agents rattachés au service	2	29	87
Nombre d'agents à encadrer	0		Variable suivant les implantations/ DE 3 0 20 agents

MISSIONS ET CONTEXTE

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, il/elle est chargé(e) d'élaborer, mettre en œuvre, faire évoluer et évaluer le Projet pédagogique d'un accueil de loisirs.

Il/elle dirige les équipes en charge de l'accueil des enfants dans les 13 accueils de loisirs de la collectivité. 20 à 30% des enfants scolarisés sont accueillis chaque année par les accueils de loisirs municipaux, selon les temps d'accueils.

DOMAINES DE CONTRIBUTION, ACTIVITES PRINCIPALES ET TACHES ASSOCIEES

- Diriger un accueil de loisirs mixte (maternel et élémentaire) ou maternel.
 - Gérer une équipe dans le respect et l'exigence des textes règlementaires et déontologiques.
 - Gérer un équipement, le matériel, le budget attribué à la structure.
 - Vérifier la bonne application des dispositions notamment les normes d'hygiène et de sécurité auxquelles doit satisfaire un accueil de loisirs de mineurs.
 - Organiser les accueils, les activités, le fonctionnement de chaque temps d'accueils.
 - Administrer les effectifs, les horaires, les absences, les congés en concertation avec l'équipe et le service.
 - Organiser et vérifier les inscriptions de l'ADL chaque mercredi selon les modalités définies par le service.
 - Évaluer les actions, les attitudes, les moyens, les objectifs en concertation avec l'équipe et le service.
 - Dynamiser et former l'équipe d'animateurs et son adjoint
 - Accompagner sur le terrain les animateurs et son adjoint
 - Il/elle pourra être amené(e) à animer les groupes d'enfants durant les temps périscolaires et extrascolaires.
 - Durant les vacances scolaires, il pourra être amené, si le nombre de directeur présents est supérieur aux besoins du service à être positionné en tant qu'adjoint.

 - **Participer aux projets municipaux liés au secteur de l'Enfance**
 - Coordonner des actions inter centres
 - Participer aux évènements municipaux liés au secteur de l'enfance, dont la commémoration de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant.
 - Participer à l'évolution du service Enfance
 - Participer aux projets du service et de la Direction

INTERACTIONS PROFESSIONNELLES ET FREQUENCE (rubrique à compléter selon le poste)

Partenaire en interne

- ✓ Échanges fréquents : service ménager, gardien, service quotient et inscriptions, services culturels et sportifs, services techniques, cars,
- ✓ Échange ponctuel : service scolaire

Partenaire en externe

- ✓ Relations fréquentes : directions écoles, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

COMPETENCES

Savoirs (Connaissances théoriques nécessaires et diplômes/qualifications éventuels)

- ✓ **Du savoir indispensable :**
- ✓ Être titulaire du BPJEPS ou équivalent ou être titulaire du grade d'animateur territorial.
- ✓ Pour les accueils de moins de 50 enfants, le BAFD peut être accepté à titre provisoire.
- ✓ Connaître et respecter la réglementation des accueils de mineurs
- ✓ **Au savoir souhaité :**
- ✓ PSC1,
- ✓ Capacité à se préparer et s'inscrire au concours d'animateur territorial,
- ✓ Connaître les droits et devoirs du fonctionnaire,
- ✓ Connaître les grands axes du statut du fonctionnaire territorial.
- ✓ Permis B souhaité

Savoir Faire (Compétences techniques spécifiques liées au poste)

- ✓ **Garantir la sécurité physique, morale, intellectuelle et affective des enfants,**
- ✓ **Savoir rédiger une note et un rapport,**
- ✓ **Savoir rédiger un Projet pédagogique et d'animation,**
- ✓ **Savoir utiliser l'outil informatique (Outlook, Word, Excel),**
- ✓ **Savoir gérer des conflits d'enfants et d'adultes**
- ✓ **Savoir respecter les différentes procédures définies**

Savoir Être (Compétences comportementales/Qualités personnelles nécessaires à la tenue du poste)

- ✓ Sens des responsabilités,
- ✓ Savoir organiser et fédérer une équipe,
- ✓ Être formateur,
- ✓ Être en capacité de travailler en équipe au sein d'un centre et avec les autres responsables
- ✓ Savoir prendre du recul,
- ✓ Avoir des capacités d'analyse relationnelle et organisationnelle,
- ✓ Savoir communiquer avec les adultes (équipes, partenaires, familles, hiérarchie) et avec les enfants.
- ✓ Être en capacité de travailler en partenariat avec d'autres services et les partenaires de l'Éducation nationale,
- ✓ Capacité d'écoute,
- ✓ Avoir l'esprit d'innovation.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Station debout prolongée

Déplacements fréquents

Travail quotidien auprès d'enfants

HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL

Attaché (e) à un accueil de loisirs durant les périodes scolaires, il/elle sera amené(e) à se déplacer pour nécessité de service et, comme les autres agents, aura une affectation différente selon l'organisation des regroupements durant les vacances scolaires.

Nombre d'heures hebdomadaires et RTT : 36 heures durant les semaines scolaires et 7 RTT réparties ainsi :

- 7 temps d'accueil matin et soir sur 9 temps d'ouverture de 7h à 9h et le soir de 16h à 18h30 en alternance avec l'adjoint de la structure.
 - 2 temps de préparation le mardi après-midi et le jeudi matin.
 - 1 de temps de réunion/préparation avec le collectif des directeur les lundis de 13h45 à 16h.
 - 1 temps de détachement de 2 heures pour la coordination avec le directeur adjoint ADL
 - Le mercredi sur une fourchette horaire de 11h25 à 18h30
 - Le reste du temps étant consacré à la gestion administrative et au partenariat.
- Durant les semaines de vacances scolaires : 38 heures dont 2 heures supplémentaires réparties sur 4 ou 5 jours de travail pour une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.
- Les congés annuels sont posés prioritairement durant les vacances scolaires.

REMUNERATION ET ACCESSOIRES

Niveau de responsabilité 3 (Mission de coordination)